



Union Interfédérale des Transports

UIT CGT - 263, rue de Paris – Case 571 – 93515 Montreuil Cedex
TEL: 01 48 18 87 07 - FAX : 01 48 57 80 90 - E- mail : uit@cgt.fr

**Les transports sont au cœur des changements voulus par les salariés.
D'où l'importance de se mobiliser et d'agir dans les entreprises de transports, sur les lieux de travail – dans le privé comme dans le public.**

Il est important, dans cette période, de créer les conditions d'être plus forts dans les entreprises pour gagner des changements maintenant.

Beaucoup dépendra des rapports de forces internes dans les entreprises si nous voulons que les actions du gouvernement aillent dans le bon sens.

Il n'y aura pas d'avancées significatives pour les salariés des transports dans leur diversité si nous n'en faisons pas une question quotidienne et concrète, y compris par des mobilisations dans les entreprises et les territoires.

*... sans des ruptures avec les politiques menées jusqu'ici et avec les réformes imposées aux salariés en dehors de toute démocratie sociale ;
....sans le rapport de force des salariés et des citoyens, face au patronat qui ne va pas rester inerte ;
il n'y a pas d'issue sociale !*

Droit de GREVE

Le gouvernement précédent a cherché à museler les salariés qui souffrent de sa politique et revendiquent pour améliorer leurs conditions sociales.

Le gouvernement a culpabilisé, chaque jour un peu plus, les salariés sur le coût du travail « trop cher », le temps de travail, les 35 heures avec le souci de, toujours mieux, satisfaire le patronat qui mène une bataille pour réduire au minimum le code du Travail. La violence faite au monde du travail est inacceptable !

Et, pendant ce temps, la précarité se généralise et un nombre de salariés, sans cesse croissant, est en situation de pauvreté pendant que les conditions de travail se détériorent. D'où les ripostes qui se multiplient pour des augmentations de salaires, l'amélioration des conditions de travail, l'arrêt des suppressions massives d'emplois et le secteur des transports –comme tous les autres- n'échappe pas à cette politique de régression sociale.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle loi a été votée en début 2012 (loi DIARD), en procédure d'urgence. Cette Loi vise à réduire le droit de grève dans l'aérien touchant ainsi des salariés d'entreprises privées !

Cette nouvelle attaque conforte nos propos de 2007 lorsque nous affirmions que « l'attaque portée aux droits

de grève dans les transports publics terrestres était une première étape et que le Patronat et ses serviteurs ne s'en tiendraient pas là ». Nous en avons la démonstration, ce qui nous fait dire que, demain, le patronat qui n'a pas changé d'objectif depuis le changement de Gouvernement, cherchera à ce que ces dispositions puissent toucher tous les salariés.

D'ailleurs, ils ont profité de cette nouvelle attaque dans l'aérien pour modifier la loi d'août 2007 en interdisant à chaque salarié de se rétracter plus de 24h après avoir déclaré leur intention de faire grève sous peine de pouvoir se faire sanctionner.

Cet amendement démontre à quel point tant dans la loi de 2007 que dans celle de 2012, il n'y a aucune ambition d'améliorer le dialogue social avec de véritables négociations, et de faire baisser la conflictualité, mais bien d'attaquer, frontalement, une liberté pour chaque salarié.

On le voit, tous les salariés sont concernés d'où la nécessité d'agir tous ensemble pour remettre en cause ces lois scélérates : Rappelons que le SENAT s'est opposé à cette nouvelle mesure antidémocratique ! En deuxième lecture, l'Assemblée Nationale a voté ce texte.

La CGT est intervenue auprès du nouveau Ministre des Transports pour exiger l'abrogation de ces dispositions « sarkoziennes », en totales contradictions avec les propos du Président de la République sur le dialogue social qu'il veut institutionnaliser.

Les salariés du transport sont déterminés pour un véritable changement en matière de politique salariale et de conditions de travail.

Salaires, pouvoir d'achat, carrières et conditions de travail se sont considérablement dégradés ces dernières années, les services publics ont été affaiblis, privatisés et éclatés. C'est pourquoi il nous faut réaffirmer qu'un véritable changement passe par l'augmentation des salaires, la création d'emplois, la reconnaissance et la valorisation du travail, de son contenu et de sa finalité.

Aujourd'hui, avec les **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)**, les OS sont censées négocier sur les niveaux de rémunération et notamment sur les organisations de travail... Les éléments de négociation existent ; les conventions collectives, statuts et le code du travail... pourtant le patronat cherche à déroger à tout ce qu'il peut, au motif de la sauvegarde de l'activité et de l'emploi. C'est-à-dire recherche une plus grande flexibilité à la fois sur l'organisation du travail, les horaires et les rémunérations. Son objectif c'est de faire sauter certains verrous pour les garanties sociales, à savoir le contrat individuel de travail sur lequel a été recruté le salarié, sous couvert d'accord collectif. **La CGT réfute cette logique selon laquelle la dégradation de l'emploi serait liée au fait que les salariés n'accepteraient pas les souplesses exigées par l'employeur.**

Pour faire face à la précarisation qui se généralise dans les contrats de travail, il faut imposer aux employeurs une autre politique salariale et sociale dans les entreprises. A commencer par une indexation automatique des minimas de branche dès lors qu'il y a une revalorisation du SMIC, là aussi très insuffisante à travers un coup de pouce de + 0,6% au-delà de l'inflation, mise en place par le nouveau Gouvernement en juillet dernier et frôlant la dérision.

La CGT exige une règle pour que les branches soient à jour et qu'il y ait une revalorisation de l'ensemble des grilles de salaires (valeur du point d'indice) et des niveaux de rémunération sinon c'est le phénomène, bien connu des salariés, de l'écrasement des premiers niveaux de rémunérations.

Dans les transports, les salaires sont au plus bas.

Dans le transport aérien, à la NAO, la direction n'a fait aucune proposition et va jusqu'à prétendre que le cumul des évolutions des primes et des glissements de carrière font le compte ! Par contre, elle est à l'œuvre pour mettre en place son plan d'économies drastiques des emplois (-5214) accentuant encore la productivité des salariés, un plan que combat la CGT, tout en refusant de signer le plan « transform ».

A la SNCF, c'est 0% d'augmentation -dès le début de l'année- accentuant encore plus la perte de pouvoir d'achat et toujours pas de négociation salariale 2012

arrêtée, comme l'exigent les cheminots avec la CGT.

Dans le TRM, c'est une baisse de salaire horaire pour les ouvriers et une baisse du salaire moyen par tête avec une précarisation de l'emploi.

La situation est similaire dans **les TU** où, là aussi, le pouvoir d'achat stagne avec dénonciation, par les directions, des accords d'entreprises.

Dans la branche des sociétés d'autoroute, privatisées depuis 2005, alors que les dividendes explosent (+ 65% sur les derniers 13 mois sur le dos des salariés et des citoyens !), les effectifs baissent et les 1^{ers} coefficients sont inférieurs aux SMIC.

Il est éclairant, également, de mesurer l'effet cumulé depuis le 1^{er} janvier 2000 de la **dégradation du pouvoir d'achat des agents de l'Etat** ; en mars 2012 le point d'indice a décroché de 13% par rapport à l'inflation !

L'augmentation générale des salariés est une priorité, une urgence pour les salariés, mais les intentions du gouvernement sont autres, préférant rester caler sur la compétitivité –dits accords compétitivité emplois- si chers au Patronat.

La CGT exige un véritable changement en matière de politique salariale, ce qui impose de sortir d'une nouvelle phase d'austérité pour relancer l'économie et l'emploi.

Ensemble, agissons avec la CGT pour un SMIC à 1700€, point de départ de toutes les grilles, afin de mettre en œuvre une véritable politique salariale pour vivre dignement.

L'EMPLOI DANS LES TRANSPORTS : ... Une hémorragie qu'il faut stopper !

On espère sortir d'une période pendant laquelle les employeurs ont obtenu de plus en plus de facilités pour faire pression sur l'emploi afin de maintenir la rentabilité financière de leurs entreprises même si les TPE et PME n'en ont pas toutes profité, et enfermer les salariés dans la logique infernale « *pour que l'emploi progresse, il faut contenir les salaires ou aller vers plus de flexibilité du marché du travail* », le rêve le patronat ! **La CGT demande, depuis longtemps, une remise à plat de l'ensemble des aides publiques et exonérations en tous genres, accordées aux entreprises dans le secteur des transports notamment routier et maritime. Les exonérations de cotisations sociales patronales et défiscalisations s'élèvent à plusieurs centaines de millions d'€, sans que cela ne serve à l'amélioration de l'emploi et ni à la revalorisation du travail.**

La saignée des emplois est le choix des directions d'entreprises qui privilégient le profit à court terme au lieu d'investir dans l'appareil industriel, les innovations et formations des salariés ; c'est même l'accélération des plans de licenciement depuis l'élection présidentielle et la liste noire des emplois supprimés ou en prévision ne cesse de

s'allonger (80 000 d'ici la fin 2012).

Les ruptures conventionnelles ont été largement utilisées quand elles permettaient de contourner les PSE.

Pour les entreprises de transport, après la liquidation de SEAFRANCE pour le transmanche sur le détroit du Pas de Calais, c'est NOVATRANS (environ -300), opérateur national ferroviaire du transport combiné rail route pour transporter les semi-remorques, caisses mobiles et conteneurs maritimes et fluviaux qui est menacé de disparition, c'est aussi la disparition de **SERNAM-ASTER** pour la messagerie (-1440) et AIR France pour le transport aérien court, moyen et long courrier (- 5124) et la restructuration de son pôle régional (en grève en juillet).

La CGT dénonce la responsabilité de l'Etat, en partie actionnaire dans plusieurs de ces entreprises ou propriétaire comme pour la SNCF (- 3000 cheminots à statut en trois ans essentiellement du fret).

La CGT revendique des mesures urgentes pour que soit stoppé les licenciements boursiers qui réalisent des bénéfices et distribuent des dividendes.

Pour cela, la CGT considère que la priorité est de donner de nouveaux droits et pouvoirs aux salariés dans les entreprises en particulier un droit suspensif sur les plans de licenciement et de restructuration. Il faut permettre aux salariés de contester le bien fondé économique de certains licenciements, pour cela il faut des moyens, les pouvoirs publics ne peuvent pas rester indifférents.

La CGT exige l'arrêt de la RGPP, dans la fonction publique et établissements publics, et que soient déterminés des moyens financiers et humains nécessaires pour répondre aux besoins de missions de services publics.

CONCURRENCE ENTRE LES MODES ET LES SALAIRES DU TRANSPORT, LA PRATIQUE DU LOW-COST (BAS COÛTS) QUI SE GENERALISE DANS TOUS LES MODES DU TRANSPORT VOYAGEURS, SONT LES LOGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION DU SYSTEME DE TRANSPORT ET DE L'AMPLIFICATION DU DUMPING SOCIAL QU'IL FAUT COMBATTRE EN FRANCE ET A L'ECHELLE EUROPEENNE.

La CGT s'oppose à la perspective de l'ouverture à la concurrence des TER et TET en France.

Le lancement de « SPEED » ligne d'autocar longue distance (Paris, Londres, Bruxelles et Amsterdam..) par la SNCF dès le 27 juillet (réservation par internet IDBUS) est à combattre pour ce qu'il est, un transport public routier en substitution au train trop cher pour les gens à modestes ressources.... et le projet du TGV low-cost dit « ASPPARTAM » vient là aussi mettre à mal le cadre social des cheminots sous prétexte d'abaissement des coûts salariaux....à la recherche d'une généralisation d'un cadre social harmonisé faisant perdre aux cheminots les garanties de leur système de protection sociale, de déroulement de carrière et de conditions de travail, pourtant nécessaire pour assurer un service public de qualité et en toute sécurité.

LA CGT CONTESTE CES CHOIX ET PROPOSE :

Reconquérir le service public de voyageurs !

Nous avons besoin d'un grand service public de transport. Les politiques de libéralisation l'ont mis à mal. Il faut le reconquérir comme outil d'égalité de traitement de tous les citoyens.

Le financement du domicile/travail par l'employeur doit permettre un plus grand usage de transport collectif ; c'est un droit et c'est dans la Loi et le Code du travail.

Les conditions sociales des salariés du transport sont négligées, l'environnement et l'écologie sous-estimés : objectifs financiers et rentabilité dominant. Les salariés sont, de plus en plus, dans l'angoisse des appels d'offres. La mise en concurrence des salariés entre eux est facteur de réduction de la qualité et de la sécurité.

La CGT Propose de créer un pôle public national de transport public :

Il doit regrouper tous les opérateurs de transport de voyageurs pour leur imposer des orientations industrielles à finalité sociale et non de pertinence financière. Etre gouverné démocratiquement et imposer des règles et obligations de services publics uniformes pour tous :

- **Des obligations sociales, environnementales et de qualités fortes** dans les cahiers des charges d'appels d'offres et dans les contrats de transport, en application de la loi sur la continuité du service public de transport d'août 2007.
- **Le renforcement des conventions collectives, des statuts, de la réglementation du travail.**
- **Des garanties de maintien de l'emploi** en cas de changement d'opérateur.

Financer et maîtriser publiquement les infrastructures et le système de transport, c'est possible immédiatement !

- La transparence sur les négociations de contrats entre les autorités organisatrices et les entreprises de transport. Et l'implication des représentants des salariés dans une concertation entre toutes les parties afin de vérifier la compatibilité des clauses du contrat envisagé avec le niveau social et d'emploi. Les CE et CHSCT doivent avoir droit de regard, leur mot à dire et droit d'alerte.

Pour rompre avec les logiques de concurrence dans les modes de transport marchandises, la CGT propose :

- Que la puissance publique reprenne la main sur l'organisation du système, qu'elle édicte et impose des règles fortes pour faire du transport routier marchandises l'indispensable complément des autres modes, en organisant le système multimodal de transport en réponse aux besoins de la société et du développement durable. Plutôt que de diaboliser le routier, la CGT propose de le valoriser pour sortir du dumping social, tarifaire et écologique.
 - D'imposer la tarification du fret à son juste coût afin de financer le niveau social. Les chargeurs et logisticiens peuvent et doivent payer. Tarifier le transport à son juste coût doit aussi aider à orienter les productions sur des circuits courts, à produire plus sur les lieux de consommation donc réindustrialiser.
 - De repositionner le rôle du transport routier, d'en profiter pour revoir, enfin, l'organisation, le temps et les conditions de travail et de vie de son salariat très exploité. C'est nécessaire pour revaloriser ses métiers, reconnaître leur qualification et leur pénibilité.
 - D'en finir avec une concurrence qui se nourrit de l'opposition entre salariés de la route, du rail, du fleuve et de la sous-traitance.
 - De conditionner aussi les aides publiques aux entreprises industrielles, de la distribution, de la logistique ... à un usage d'un mode de transport vertueux, lorsqu'il en existe à leur disposition.
 - De déclarer d'intérêt général le fret ferroviaire, fluvial et maritime.
- L'actualité le montre : le fret ferroviaire est un enjeu de société considérable ! Il justifie un véritable débat public qui implique les citoyens.

La CGT propose :

- La création d'un pôle financier public composé des organismes et entreprises bancaires ou financières comme la Caisse des Dépôts et Consignation, la Banque de France, la Banque Postale, la Caisse d'Épargne ... ;
- De réorienter ainsi les financements, l'utilisation des richesses mais aussi de l'épargne, vers l'investissement pour une finalité sociale et un développement humain durable en lieu et place de la spéculation financière ;
- De mobiliser de nouvelles ressources, dans chaque région, en créant des fonds régionaux pour le développement solidaire des territoires ;
- De mettre à contribution ceux qui profitent en territoire des équipements publics et du transport (industrie du tourisme, grande distribution ...).
- De généraliser le versement transport, taxe sur les entreprises pour qu'elles participent au financement des équipements transports et d'élargir son assiette et sa vocation jusqu'à l'échelon régional ;
- De réformer la fiscalité du transport avec prise en compte des coûts externes, aujourd'hui à charge de la collectivité (pollution, nuisances, infrastructures, accidents ...) au travers, notamment, de la taxe poids lourds (euro vignette) qui doit être mise en place en 2013.

LA CGT APPELE L'ENSEMBLE DES SALARIES DES TRANSPORTS A S'EMPARER DE CES PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS POUR CREER LES CONDITIONS D'UN PUISSANT RAPPORT DE FORCES, DES MOBILISATIONS AFIN DE CONTRAINDRE GOUVERNEMENT ET PATRONAT A UN VERITABLE CHANGEMENT DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES TRANSPORTS



BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

ENTREPRISE :

Tél. : e-mail :